

Politique de lancement d'alerte

Fiducré a mis au point une politique de dénonciation actualisée, dans le but d'encourager et de protéger toute personne qui souhaiterait signaler une faute, un comportement contraire à l'éthique ou une violation de nos politiques. Dans ce cas, envoyez un mail à whistleblower@fiducré.be, ou écrivez à Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles.

Vous avez également la possibilité de faire part de vos préoccupations aux autorités compétentes. Ici vous pouvez trouver un aperçu :

- [Federal Public Service Economy, S.M.E's, Self-workers and Energy](#);
- [Finances de la fonction publique fédérale](#) ;
- [Emploi, travail et dialogue social dans la fonction publique fédérale](#) ;
- [Autorité belge de la concurrence](#) ;
- [Autorité de protection des données](#) ;
- [Autorité des services et marchés financiers](#) ;
- [Banque nationale de Belgique](#) ;
- Autorités mentionnées à l'article 85 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces ;
- [Office National De L'Emploi](#) ;
- [Office National de Sécurité Sociale](#) ;
- [Service de renseignements et d'enquêtes sociales](#) ;
- [Service de lutte contre la fraude et de coordination](#).

Notre département 'compliance' indépendant, qui fait partie de la deuxième ligne de défense, veille à ce que les normes soient surveillées, que toutes les politiques soient mises à jour pour refléter l'environnement en constante évolution, que toutes les informations et les données restent confidentielles et que la confidentialité soit respectée.

En ce qui concerne la protection de vos données à caractère personnel, nous vous renvoyons vers notre déclaration en matière de protection de données à caractère personnel en cliquant [ici](#).